

2009/1121 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil de l'UFR - Faculté d'Anthropologie et de sociologie de l'Université Lyon II (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : Par courrier du 15 décembre dernier, le doyen de la Faculté d'Anthropologie et de sociologie de l'Université Lumière - Lyon II me demande de bien vouloir désigner un représentant de la Ville de Lyon, pour siéger au Conseil des Facultés, au titre des personnalités extérieures, conformément à l'article 4 des statuts de l'UFR – Faculté d'anthropologie et de sociologie de l'Université Lumière Lyon II.

Je vous propose la candidature de Mme Heidi Giovacchini.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Vote contre ? Abstention ?

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)